

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1506

18 juin 2008

SOMMAIRE

4sigma (Luxembourg) Sàrl	72243	LSF6 Lux Lendings S.à.r.l.	72253
Algeco/Scotsman Holding S.à r.l.	72243	Luxbond	72251
Am Stadtpark Holdings LP S.à r.l.	72253	Macquarie European Vehicle Safety Hol- dings 1 S.à r.l.	72286
Applications Informatiques S.A.	72258	Merino International Holding S.A.	72261
Asia Capital Investments S.à r.l.	72288	Merino International Holding S.A.	72261
Avenire S.A.	72287	MFR Castel Romano Land S.à r.l.	72249
AZ Electronic Materials Group S.à r.l. ...	72242	Morgina Luxembourg S.à r.l.	72250
Beeri S.A.	72278	Neuvimmo S.A.	72279
Best Way Invest S.A.	72249	Newpak S.A.	72286
Bisa S.A.	72255	Nikky Investments S.A.	72286
Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 5 S.à r.l.	72270	Plessis Holding S.A.	72288
Carbolux Trading S.A.	72283	Rainforest Holding S.A.	72280
De Wending S.A.	72278	Rainforest S.A.	72280
EPCap Ré S.A.	72279	REY HOLDINGS (Luxembourg) S.à.r.l. ..	72244
Flims Investments Ltd.	72250	Ridgefield Midco	72242
Gavilon Luxembourg HoldCo II S.à r.l. ...	72261	S 3 I S.A. (International Industrial Invest- ment)	72287
International Trademarks S.A.	72287	SES Astra Services Europe S.A.	72249
Jiveach	72250	Sogecore Participations S.A.	72279
Jopsa S.A.	72286	Sole Finco S.A.	72288
JS I.P. Holding Co.	72253	Step Invest S.A.	72287
LA Holdings (Luxembourg) S.A.	72278	Tylerwick Assets Luxembourg S.à r.l.	72248
LASTMINUTE.COM Luxembourg S.à r.l.	72283	Vysotsk Invest S.A.	72283
Logistique Investissements S.A.	72279	W2007/W2008 Ourse Holding B S.à r.l. ..	72271
LSF5 Steakhouse Loans S.à r.l.	72252	Xenophon S.à r.l.	72246
LSF6 Lux Investments I S. à r.l.	72252	Zimmer Luxembourg II S.à r.l.	72281

**AZ Electronic Materials Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ridgefield Midco).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 125.565.

In the year two thousand and eight on the twenty eighth of April.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Ridgefield Holdco, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, at the section B under number 124.339,

here represented by Sylvie Skowron, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of Ridgefield Midco (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, at the section B under number 125.565, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1004 of the 30th May 2007.

The appearing party representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into AZ Electronic Materials Group S. à r.l.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend article 4 as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of AZ Electronic Materials Group S. à r.l."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt huit avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Ridgefield Holdco, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché du Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 124.339

ici représentée par Madame Sylvie Skowron, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous-seing privé. La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de la société Ridgefield Midco (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B n ° 125.565, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1004 du 30 mai 2007. Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale en AZ Electronic Materials Group S. à r.l..

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 4 comme suit:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de AZ Electronic Materials Group S. à r.l."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille euros.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. SKOWRON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2008, Relation: LAC/2008/18491. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008069540/211/71.

(080078006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

4sigma (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 76.518.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises le 2 mai 2008

L'Associé Unique de la Société a décidé en date du 2 mai 2008 de transférer le siège social de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008069684/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06887. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Algeco/Scotsman Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 640.589.520,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.028.

Extrait du contrat de cession de parts sociales de la Société prenant effet au 14 mai 2008

En vertu de l'acte de transfert de parts de la Société prenant effet au 14 mai 2008, TDR Capital Nominees Limited a transféré les parts sociales détenues dans la Société, à CMI Luxembourg S.à r.l. comme suit:

- 168.006 parts sociales de classe A
- 168.006 parts sociales de classe B
- 168.006 parts sociales de classe C
- 168.006 parts sociales de classe D
- 168.006 parts sociales de classe E
- 168.006 parts sociales de classe F
- 168.006 parts sociales de classe G
- 168.006 parts sociales de classe H
- 168.006 parts sociales de classe I
- 168.002 parts sociales de classe J

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008069738/710/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07114. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

REY HOLDINGS (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.803.844,35.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 79.052.

In the year two thousand eight, on the sixth day of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

M. Shaohui Zhang, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

acting as attorney in fact of the limited liability company (société à responsabilité limitée) REY HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à. r.l. ("The Company"), having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg, under the number B 79.052,

pursuant to a resolution taken by the sole manager of the Company on May 6, 2008,

a copy of which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, declared and requested the notary to act that:

1. The Company has been incorporated by a deed received by Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, on November 6, 2000, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Association number 431 dated June 6, 2001. This deed was amended several times and for the last time by a deed received by Maître Paul Frieders, prenamed, on 29 May, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2078 dated 24 September 2007, page 99708.

2. The corporate capital is set at EUR 1,649,998.35 (one million six hundred and forty-nine thousand nine hundred and ninety-eight euros thirty-five cents), represented by 2,145 (two thousand one hundred and forty-five) corporate units with a nominal value of EUR 769.23 (seven hundred and sixty-nine euros twenty-three cents) each, all fully paid in.

3. According to article 5 of the articles of association of the Company, the authorised capital is fixed at EUR 499,999,500.- (four hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand five hundred euros) represented by 650,000 (six hundred and fifty thousand) corporate units of EUR 769.23 (seven hundred sixty-nine euros twenty-three cents) each.

4. On May 6, 2008, the sole manager resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 153,846.- (one hundred and fifty-three thousand eight hundred and forty-six Euros) so as to bring it from its present amount of EUR 1,649,998.35 (one million six hundred and forty-nine thousand nine hundred and ninety-eight euros thirty-five cents) to the amount of EUR 1,803,844.35 (one million eight hundred and three thousand eight hundred and forty-four euros thirty-five cents) by the issue of 200 (two hundred) new corporate units with a nominal value of EUR 769.23 (seven hundred sixty-nine euros twenty-three cents) each. The new corporate units should benefit of the same rights and advantages as the corporate units previously issued.

5. On the same day, the sole manager accepted the subscription of all the 200 (two hundred) new corporate units by the sole shareholder, the company CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a limited liability company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, duly registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 106.559, in consideration for a cash payment of an amount of EUR 153,846 (one hundred and fifty-three thousand eight hundred and forty-six euros) made to the Company.

6. It results from the above subscription and payment that the amount of EUR 153,846 (one hundred and fifty-three thousand eight hundred and forty-six euros) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

7. As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company has henceforth the following wording:

"The corporate capital is set at EUR 1,803,844.35 (one million eight hundred and three thousand eight hundred and forty-four euros thirty-five cents), represented by 2,345 (two thousand three hundred and forty-five) corporate units with a nominal value of EUR 769.23 (seven hundred and sixty-nine euros twenty-three cents) each, all fully paid in."

Valuation

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately two thousand one hundred euros (EUR 2,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six mai,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Shaohui Zhang, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société à responsabilité limitée REY HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à. r.l., ("La Société") une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 37, rue d'Anvers, L 1130 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 79.052,

en vertu d'une décision prise par le gérant unique de la Société en date du 6 mai 2008.

Une copie de laquelle restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté tel qu'établi ci-dessus, a déclaré et requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 431 du 12 juin 2001. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par devant Maître Paul FRIEDERS, précité, du 29 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2078, page 99708 en date du 24 septembre 2007.

2. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 1.649.998,35 (un million six cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et trente-cinq cents), représenté par 2.145 (deux mille cent quarante-cinq) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 769,23 (sept cent soixante-neuf euros et vingt-trois cents) chacune, toutes entièrement libérées.

3. Aux termes de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à EUR 499,999,500.- (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq euros) représenté par 650,000 (six cent cinquante mille) de parts sociales de EUR 769.23 (sept cent soixante-neuf euros et vingt-trois centimes) chacune.

4. En date du 6 mai 2008, le gérant unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 153.846,- (cent cinquante-trois mille huit cent quarante-six Euros) dans les limites du capital social autorisé pour le porter de son montant actuel de EUR 1.649.998,35 (un million six cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et trente-cinq cents) au montant de EUR 1,803,844,35 (un million huit cent trois mille huit cent quarante-quatre euros et trente-cinq centimes) par l'émission de 200 (deux cents) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 769.23 (sept cent soixante-neuf euros et vingt-trois centime) chacune. Les nouvelles parts sociales bénéficient de mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

5. Le même jour, le gérant unique a accepté la souscription des 200 (deux cents) nouvelles parts sociales de la Société par l'associée unique, la société CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS S.à. r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 37, rue d'Anvers, L 1130 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 106.559, en contrepartie d'un paiement en espèces d'un montant de EUR 153.846,- (cent cinquante-trois mille huit cent quarante-six Euros) fait à la Société.

6. Il résulte de la souscription et du paiement ci-dessus que le montant de EUR 153.846,- (cent cinquante-trois mille huit cent quarante-six Euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il l'a été prouvé au notaire instrumentant.

7. En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société a désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 1,803,844,35 (un million huit cent trois mille huit cent quarante-quatre Euros et trente cinq centimes), représenté par 2.345 (deux mille trois cent quarante-cinq) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 769,23 (sept cent soixante-neuf Euros et vingt-trois centimes) chacune, toutes entièrement libérées."

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte, est évalué à deux mille cent Euros (EUR 2.100.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au jour mentionné au début du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue du comparant, lequel est connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, il a signé avec nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. ZHANG, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, LAC/2008/18634. — Reçu à 0,50 %: sept cent soixante-neuf euros vingt-trois cents (EUR 769,23).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008069512/220/117.

(080078215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Xenophon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 96.948.

In the year two thousand and eight, on the sixth day of May.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 106.559,

duly represented by Mr Shaohui ZHANG, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal on May 6th, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. is the sole member of the limited liability company XENOPHON S.à r.l. having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, duly registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 96.948, incorporated by a deed received by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg on October 28, 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Association number 1299 dated December 5, 2003. (hereinafter referred to as the "Company").

The Articles of incorporation of the Company was amended for the last time by a deed received by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg on 24 October 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2910 dated December 14, 2007, page 139672.

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of XENOPHON S.à r.l. has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of GBP 40,000.- (forty thousand Pounds) in order to bring such corporate capital from its present amount of GBP 110,440.- (one hundred and ten thousand four hundred and forty Pounds) represented by 5,522 (five thousand five hundred and twenty-two) shares with a nominal value of GBP 20.- (twenty Pounds) each, to the amount of GBP 150,440 (one hundred and fifty thousand four hundred and forty Pounds) represented by 7,522 (seven thousand five hundred and twenty-two) shares with a nominal value of GBP 20.- (twenty Pounds) each.

Second resolution

The sole member resolves to issue 2,000 (two thousand) new shares with a nominal value of GBP 20.- (twenty Pounds) each having the same rights and obligations as the 5,522 (five thousand five hundred and twenty-two) existing shares.

Subscription and Payment

There now appears Mr. Shaohui ZHANG, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the company CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., by a virtue of proxy mentioned here before.

The appearing party, represented as here above stated, declares subscribing in its name and on its behalf to 2,000 (two thousands) additional shares and to make full payment by a contribution in cash of GBP 40,000.- (forty thousand Pounds).

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary by a certificate dated May 6, 2008 issued by CITIBANK INTERNATIONAL PLC. (LUXEMBOURG BRANCH).

It results from the above subscription and payment that the amount of GBP 40,000.- (forty thousand Pounds) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

Third resolution

The sole member resolves to amend article 8 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolved capital increase.

Consequently, Article 8 of the articles of association of the Company is replaced by the following text:

"The Company's capital is set at GBP 150,440.- (one hundred and fifty thousand four hundred and forty Pounds) represented by 7,522 (seven thousand five hundred and twenty-two) shares with a nominal value of GBP 20.- (twenty Pounds) each, all fully paid in."

Fourth resolution

The sole member resolves to empower any one manager of the Company, with single signatory powers, to carry out any necessary formality in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

The amount of the capital increase is valued at EUR 50,598.14 (fifty thousand five hundred and ninety-eight Euros and fourteen cents).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six mai.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 106.559,

dûment représentée par Monsieur Shaohui ZHANG, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 mai 2008.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

La société préqualifiée CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. est l'associé unique de la société à responsabilité limitée XENOPHON S.à r.l. avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 96.948, constituée selon acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1299 du 5 décembre 2003 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 Octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 2910 du 14 décembre 2007, page 139672.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la société XENOPHON S.à r.l. a demandé au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de £ 40.000 (quarante mille Livre Sterling) pour le porter de son montant actuel de £ 110.440.- (cent dix mille quatre cent quarante Livre Sterling) représenté par 5.522 (cinq mille cinq cent vingt-deux) parts sociales d'une valeur nominale de £ 20.- (vingt Livre Sterling) chacune, à un montant de £ 150.440.- (cent cinquante mille quatre cent quarante Livre Sterling) représenté par 7.522 (sept mille cinq cent vingt-deux) parts sociales d'une valeur nominale de £ 20.- (vingt Livre Sterling) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre 2.000 (deux mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de £ 20 (vingt Livre Sterling) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les 5.522 (cinq mille cinq cent vingt-deux) parts sociales existantes.

Souscription et paiement

Est ensuite intervenu Monsieur Shaohui ZHANG, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., en vertu de la procuration mentionnée ci-avant.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire en son nom et pour son propre compte à 2.000 (deux milles) parts sociales de la Société nouvellement émises et réaliser le paiement intégral de ces parts sociales par un apport en numéraire de £ 40.000,- (quarante mille Livre Sterling).

La preuve du prêt paiement en numéraire a été rapportée au notaire soussigné par un certificat de blocage daté du 6 mai 2008 et émis par CITIBANK INTERNATIONAL PLC. (LUXEMBOURG BRANCH).

Il résulte de la souscription et du paiement ci-dessus que le montant de EUR £ 40.000,- (quarante mille Livre Sterling) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il l'a été prouvé au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital résolue.

En conséquence, l'article 8 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

"Le capital social est fixé à £ 150.440,- (cent cinquante mille quatre cent quarante Livre Sterling) représenté par 7.522 (sept mille cinq cent vingt-deux) parts sociales d'une valeur nominale de £ 20,- (vingt Livre Sterling) chacune, toutes entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'associé unique décide de donner pouvoir à tout gérant de la Société, avec pouvoir de signature simple, afin d'effectuer les formalités nécessaire en relation avec les présentes résolutions.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le montant de l'augmentation de capital est évalué à EUR 50.598,14 (cinquante mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit Euros quatorze centimes).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A à la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. ZHANG, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2008. LAC/2008/18633. - Reçu à 0,50 %: deux cent cinquante-trois euros soixante-dix-sept cents (EUR 253,77).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008069513/220/133.

(080078203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Tylerwick Assets Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.032.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises le 2 mai 2008

L'Associé Unique de la Société a décidé en date du 2 mai 2008 de transférer le siège social de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008069681/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06891. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

SES Astra Services Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.813.

—
EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale Annuelle de la société du 26 mars 2008, le mandat du

Réviseur d'Entreprises:

- Ernst & Young, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Muensbach, Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 26 mai 2008.

Pour la société

SVP&CFO

Padraig McCarthy

Un mandataire

Référence de publication: 2008069741/1958/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06770. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

MFR Castel Romano Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.018.

—
Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 avril 2006, acte publié au Mémorial C no 1343 du 12 juillet 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 15 mars 2007, acte publié au Mémorial C no 1329 du 2 juillet 2007.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MFR Castel Romano Land S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008070184/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08315. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Best Way Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 100.283.

—
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Isabelle SCHUL, administrateur. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 14 avril 2008.

Certifié sincère et conforme

BEST WAY INVEST S.A.

I. SCHUL / L. MOSTADE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008069740/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05458. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080077771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Morgina Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.218.

Constituée par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 septembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 1152 du 4 novembre 2003. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire, en date du 2 septembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 1152 du 4 novembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Morgina Luxembourg S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008070185/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08319. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080079129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Flims Investments Ltd., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.997.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 novembre 2005, acte publié au Mémorial C no 432 du 28 février 2006, modifiée pour la dernière par-devant le même notaire en date du 27 mars 2008, acte publié au Mémorial C no 1052 du 29 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLIMS INVESTMENTS Ltd.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008070186/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08322. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080079128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Jiveach, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 23.608.

L'an deux mille huit, le cinq mai,

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding JIVEACH, avec siège social à Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 23.608, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 décembre 1985, publié au Mémorial C, numéro 22 du 28 janvier 1986. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 mai 2007, publié au Mémorial C, numéro 1645 du 4 août 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques VAN HAVER, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Jeanne DE GIETER, sans état, demeurant à Bruxelles.

L'assemblée choisit comme scrutateur Luc BRAUN, diplômé en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Annulation de 1.160 actions propres détenues par la société.
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
3. Divers.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les dix-sept mille quatre cent quatre-vingts (17.480) actions nominatives, dont mille cent soixante (1.160) actions rachetées par la société, représentatives de l'intégralité du capital social de neuf cent cinquante mille euros (950.000,- €) sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité, étant entendu que les actions propres n'ont pas pris part au vote.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'annuler mille cent soixante (1.160) actions propres rachetées par la société moyennant des réserves libres.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. alinéa premier.** Le capital social est fixé à neuf cent cinquante mille euros (950.000,- €) représenté par seize mille trois cent vingt (16.320) actions nominatives sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Van Haver, J. De Gieter, L. Braun, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2008. Relation: LAC/2008/19651. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008069492/212/57.

(080078081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Luxbond, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 30.521.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2008070190/208/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06917. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

LSF5 Steakhouse Loans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 232.125,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 106.063.

Le siège social de l'associé unique et des gérants suivants ont changé et se trouvent à présent au:

Associé:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Gérant de catégorie A:

Philippe Detournay, 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Gérant de catégorie B:

Philippe Jusseau, 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070196/8901/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07858. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

LSF6 Lux Investments I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.049.

Le siège social de l'associé unique et des gérants suivants ont changé et se trouvent à présent au:

Associé:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Gérant A:

Philippe Detournay, 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Gérant B:

Philippe Jusseau, 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070198/8901/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07863. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Am Stadtpark Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 135.198.

Extrait du contrat de cession de parts de la société, daté du 6 décembre 2007

- En vertu d'un acte notarié daté du 27 décembre 2007, l'associé de la Société, AIG Julienne S.à r.l., a changé son nom en Am Stadtpark Holdings S.à r.l.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008069739/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07107. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

LSF6 Lux Lendings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 112.861.

Le siège social de l'associé unique et des gérants suivants ont changé et se trouvent à présent au:

Associé:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., 7, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg

Gérant A:

Philippe Detournay, 7, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg

Gérant B:

Philippe Jusseau, 7, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070194/8901/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07854. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

JS I.P. Holding Co., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 117.924.

In the year two thousand eight, on the sixth day of May.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "JS I.P. Holding Co.", a société anonyme holding, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary on July 14, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1775 of September 22, 2006.

The meeting was opened at 11.30 a.m. by Mr Matthijs BOGERS, company's director, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Julien FRANCOIS, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Anneke Van Tuijn, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital by an amount of EUR 200,000.- so as to raise it from its present amount of EUR 51,000.- to EUR 251,000.- without issue of new shares;

2. Subscription and payment in cash of this capital increase by the current shareholders proportionally to their respective participation in the share capital.

3. Modification of article 5 of the Company's Articles of Association.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of TWO HUNDRED THOUSAND EURO (200,000.- EUR) to bring it from its present amount of FIFTY-ONE THOUSAND EURO (51,000.- EUR) to TWO HUNDRED FIFTY-ONE THOUSAND EURO (251,000.- EUR) without issue of new shares.

This increase of capital has been fully paid up by a contribution in cash by the present shareholders proportionally to their respective participations in the share capital.

The amount of TWO HUNDRED THOUSAND EURO (200,000.- EUR) is at the disposal of the company; proof of the payment has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The general meeting decides to amend the article 5 of the Articles of Association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. (first paragraph).** The corporate capital is set at TWO HUNDRED FIFTY-ONE THOUSAND EURO (251,000.- EUR), divided into three hundred and ten (310) shares without par value."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (2,500.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated at 11.45 a.m..

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six mai.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "JS I.P. Holding Co.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1775 du 22 septembre 2006.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Matthijs BOGERS, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Julien FRANCOIS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anneke Van Tuijn, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant EUR 200.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 51.000,- au montant de EUR 251.000,- sans émission d'actions nouvelles.

2. Souscription et paiement en espèces de cette augmentation de capital par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans le capital.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de CINQUANTE ET UN MILLE EUROS (51.000,- EUR) à DEUX CENT CINQUANTE ET UN MILLE EUROS (251.000,- EUR) sans émission d'actions nouvelles.

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital.

Le montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000,- EUR), se trouve à présent à la disposition de la société. Preuve du versement en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier paragraphe).** Le capital social est fixé à DEUX CENT CINQUANTE ET UN MILLE EUROS (251.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale."

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.45 heures.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BOGERS, J. FRANCOIS, A. VAN TUIJN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2008. LAC/2008/18635. - Reçu à 0,50%: mille euros (EUR 1.000,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008069511/220/114.

(080078076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Bisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.497.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of May,
Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of "BISA S.A.", a société anonyme with registered office in L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.497, incorporated by deed of the undersigned notary dated June 27, 2007, published in the Mémorial C, number 1740 of August 17, 2007. The Articles of Incorporation have been amended by deed of the undersigned notary dated January 10, 2008, published in the Mémorial C, number 514 of February 29, 2008.

The meeting was presided by Mr Lars HØJBERG, Deputy Managing Director, residing professionally in L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare,

who appointed as secretary Mrs Chantal WELTER, Head of Human Resources, residing professionally in L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

The meeting elected as scrutineer Mr Jens HASSE, Business Support Manager, residing professionally in L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

- Amendment to Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company to read:

"The Company shall exercise the activity of distributor of shares/units in undertakings for collective investment, without however accepting or doing payments, as defined by article 24-7 of the law of April 5, 1993 relating to the financial sector, as amended and as it may be amended (the "Law").

Furthermore, the Company shall also be fully empowered to exercise the activities of advisor in financial transactions, as defined by article 24 of the Law.

The Company may take participations in companies, in particular in companies having the same or a similar object, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

II. The shareholder represented, the proxy of the shareholder represented and the number of his shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the proxy-holder representing the shareholder, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxy given by the represented shareholder after having been initialled "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list that all the three hundred and seventy (370) shares representing the whole share capital of three hundred and seventy thousand euro (370,000.- €) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda. The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolution which was taken unanimously:

Sole resolution

The general meeting decides to amend Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company in order to read:

"The Company shall exercise the activity of distributor of shares/units in undertakings for collective investment, without however accepting or doing payments, as defined by article 24-7 of the law of April 5, 1993 relating to the financial sector, as amended and as it may be amended (the "Law").

Furthermore, the Company shall also be fully empowered to exercise the activities of advisor in financial transactions, as defined by article 24 of the Law.

The Company may take participations in companies, in particular in companies having the same or a similar object, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

There being no further items on this agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le quatorze mai,

Par devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BISA S.A.», avec siège social à L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous

le numéro B 129.497, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 juin 2007, publié au Mémorial C, numéro 1740 du 17 août 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 janvier 2008, publié au Mémorial C, numéro 514 du 29 février 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Lars HØJBERG, Deputy Managing Director, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire Madame Chantal WELTER, Head of Human Resources, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jens HASSE, Business Support Manager, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

Le bureau ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet la distribution d'actions / de parts d'organismes de placement collectif, sans accepter ou effectuer de paiements, telle que définie à l'article 24-7 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée (la «Loi»).

Par ailleurs, la Société disposera du droit d'exercer les activités de conseiller en transactions financières, telles que définies à l'article 24 de la Loi.

La Société peut détenir des participations dans des sociétés, en particulier celles ayant un objet social identique ou semblable, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

En général, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.»

II. Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté après avoir été paraphée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Il résulte de cette liste de présence que toutes les trois cent soixante-dix (370) actions représentatives de l'intégralité du capital social de trois cent soixante-dix mille euros (370.000,- €) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour. Après délibération, le président met aux voix la résolution suivante qui a été adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet la distribution d'actions / de parts d'organismes de placement collectif, sans accepter ou effectuer de paiements, telle que définie à l'article 24-7 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée (la «Loi»).

Par ailleurs, la Société disposera du droit d'exercer les activités de conseiller en transactions financières, telles que définies à l'article 24 de la Loi.

La Société peut détenir des participations dans des sociétés, en particulier celles ayant un objet social identique ou semblable, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

En général, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Højberg, Ch. Welter, J. Hasse, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2008, Relation: LAC/2008/19665. — Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008069486/212/129.

(080078087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Applications Informatiques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 138.889.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le seize mai,

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

GIAMELE INC, avec siège social à Samuel Lewis Avenue 58th, Tower ADR, 6th Floor, Office 600-A, City of Panama, République de Panama, inscrite au Registro Público de Panama sous le numéro 450615,

ici représentée par Monsieur Valerio RAGAZZONI, comptable indépendant, demeurant à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé du 5 mai 2008.

La procuration prémentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme précisé ci-avant, a requis le notaire de constituer par le présent acte une « société anonyme » et d'établir ses statuts comme suit:

Titre I^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme (la «Société») qui sera régie par les lois applicables et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») de même que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la Société est APPLICATIONS INFORMATIQUES S.A.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à toute autre place au Grand-Duché de Luxembourg par le biais d'une résolution de ses actionnaires délibérant selon la manière déterminée pour la modification des statuts.

Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,- €) représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 €) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 7. La Société pourra être administrée par un seul administrateur à sa seule discrétion, et ce, tant qu'elle aura un seul actionnaire.

Dans l'hypothèse où la Société a plusieurs actionnaires, elle sera administrée par trois administrateurs au moins nommés par l'assemblée générale. Si plusieurs administrateurs ont été nommés, ils constitueront un conseil d'administration.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration peut choisir un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur de la Société peut agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tous autres moyens de communication électronique, un autre membre du conseil d'administration comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par mandataire.

Tout membre du conseil d'administration qui participe à une réunion du conseil d'administration via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du conseil d'administration présents à cette réunion (soit en personne, soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Les membres du conseil d'administration qui participent à une réunion du conseil d'administration via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne, soit par mandataire à une telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil d'administration seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Art. 9. L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 10. La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts.

Art. 11. L'administrateur unique ou, selon le cas, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Ils peuvent aussi confier la gestion d'une branche spéciale de la Société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

Art. 12. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par l'administrateur unique ou, selon le cas, par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit spécifié dans les convocations le troisième vendredi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. L'actionnaire unique pourra exercer tous les pouvoirs dont l'assemblée générale des actionnaires est investie conformément à la section IV paragraphe 5 de la Loi.

Toutes décisions prises par le seul actionnaire devront être écrites et consignées dans des procès-verbaux. Elles devront être conservées dans un registre spécial.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi et ses lois modificatives.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Les statuts ayant ainsi été adoptés, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci avant, déclare souscrire l'intégralité des quatre cents (400) actions et les libérer entièrement moyennant versement en espèces, de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000.- €) se trouve dès maintenant la libre et entière disposition de la société; la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement ont été observées.

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire pré-mentionné, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
- 2) La Société sera administrée par trois (3) administrateurs.
- 3) Ont été nommés comme administrateur de la Société:

1.- Madame Andrea THIELENHAUS, employée privée, née à Cologne (Allemagne) le 25 mars 1963, demeurant à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,

2.- Monsieur Raymond GATTO, employé privé, né à Charleroi (Belgique), le 1^{er} mars 1950, demeurant à L-8066 Bertrange, 23, rue de la Gare,

3.- Monsieur Valerio RAGAZZONI, comptable indépendant, né à Lezzeno (Italie), le 16 août 1943, demeurant à L-8077 Bertrange, 248, rue de Luxembourg.

- 4) Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1). A été nommé comme commissaire aux comptes:

Madame Claudine VAN HAL, employée privée, née à Gand (Belgique), le 11 juin 1949, demeurant à L-5431 Lenningen, 23, rue de l'Ecole.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

72261

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ 1.600,- €.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Ragazzoni, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 19 MAI 2008, Relation: LAC/2008/19949. — Reçu à 0,50%: deux cents euros (€ 200,-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008070545/212/170.

(080079576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Merino International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4747 Pétange, 35, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 46.196.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/05/08.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008070744/717/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08416. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Merino International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4747 Pétange, 35, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 46.196.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/05/2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008070743/717/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08417. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Gavilon Luxembourg HoldCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.870.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of May.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Gavilon International HoldCo II, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, registered with the Delaware Secretary of State under registry number 4541230, here represented by Fabrice Dispot, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on May 15, 2008.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name "Gavilon Luxembourg HoldCo II S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, and in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), and these articles of incorporation (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one thousand (1,000) shares in registered form, without par value, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by a Board composed of at least two (2) A managers (the A Managers) and one (1) B manager (the B Manager) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A Manager and one B Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

13.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.3 The shareholders appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with Luxembourg applicable law (including the Law) and, subject to any non waivable provisions of the Luxembourg applicable law (including the Law), any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription - Payment

Thereupon, Gavilon International HoldCo II, LLC, represented as stated hereabove, declares to subscribe:

a. for all the one thousand (1,000) shares, without par value and

b. an amount of two hundred euro (EUR 200.-), which shall be allocated to the share premium account of the Company.

The shares and the amount to be allocated to the share premium account of the Company have all been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand seven hundred euro (EUR 12,700.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at approximately two thousand (2,000.-) Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Mr. Gregory A. Heckman, Chief Executive Officer for ConAgra Trade Group, Inc., born on May 17, 1962 in Wabash, Indiana (USA), residing at 6711 Davenport St., Omaha, Nebraska 68132 (USA) is appointed as A manager of the Company for an indefinite period;

2. Mr. John W. Neppi, Chief Financial Officer for ConAgra Trade Group, Inc., born on October 17, 1965 in Denison, Indiana (USA), residing at 2537 N. 160th Avenue, Omaha, Nebraska 68116 (USA) is appointed as A manager of the Company for an indefinite period;

3. Mr. Gérard Birchen, company manager, born on December 13, 1961 in Esch/Alzette (Luxembourg), residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg is appointed as B manager of the Company for an indefinite period; and

4. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf du mois de mai,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Gavilon International HoldCo II, LLC, une limited liability company, constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, 19801 Delaware, enregistrée auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro de registre 4541230, représentée par Fabrice Dispot, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 15 mai 2008.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les fins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Gavilon Luxembourg HoldCo II S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du Conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout

état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par mille (1.000) parts sociales, sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et intégralement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il peut être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.4. La Société peut racheter ses parts sociales à condition qu'elle ait suffisamment de réserves distribuables à cet effet, où si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un Conseil composé d'au moins deux (2) gérants A (les Gérants A) et d'un gérant B (le Gérant B) nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés au(x) associé(s) par la Loi ou les présents Statuts sont de la compétence du Conseil, qui a tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents par le Conseil.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins 24 (vingt-quatre) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans l'avis de convocation de la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les résolutions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilités des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris conformément aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés), lorsque le nombre des associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq.

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation de ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associée ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions collectives à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

12.4. Le bilan et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Commissaires aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

13.1. Si le nombre des associés de la Société est supérieur à vingt-cinq (25), le contrôle des opérations de la Société est effectué par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, lesquels ne doivent pas nécessairement être des associés.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.3. Les associés nomment les commissaires aux comptes, s'il y a lieu et les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date de l'arrêt des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, Gavilon International Holdco II, LLC, représentée comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à:

- a. l'intégralité des mille (1.000) parts sociales, sans valeur nominale et
- b. un montant de deux cents euros (EUR 200.-), lequel sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Les parts sociales et le montant à allouer au compte de prime d'émission de la Société ont été entièrement libérés par apport en numéraire, le montant de douze mille sept cents euros (EUR 12.700.-) est donc, à partir de maintenant, à la libre disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille (2.000,-) euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a adopté les résolutions suivantes:

1. Mr. Gregory A. Heckman, Chief Executive Officer de ConAgra Trade Group, Inc., né le 17 mai 1962 à Wabash, Indiana (USA), résidant au 6711 Davenport St. Omaha, Nebraska (USA) est nommé en qualité de gérant A de la Société pour une durée indéterminée;

2. Mr. John W. Nepl, Chief Financial Officer de ConAgra Trade Group, Inc., né le 17 octobre 1965 à Denison, Indiana (USA), résidant au 2537 N. 160th Avenue, Omaha, Nebraska (USA) est nommé en qualité de gérant A de la Société pour une durée indéterminée;

3. Mr. Gérard Birchen, gérant, né le 13 décembre 1961 à Esch/Alzette (Luxembourg), résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg est nommé en qualité de gérant B de la Société pour une durée indéterminée; et

4. Le siège social de la Société est fixé au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Dispot et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 26 mai 2008, LAC/2008/20953. — Reçu soixante-trois euros cinquante cents Eur 0,5 % = 63,50.

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008070463/5770/487.

(080079253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.620.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070736/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06799. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

W2007/W2008 Ourse Holding B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 138.892.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of May.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

W2007/W2008 Ourse S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, in the process of being registered, having its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, here represented by Mr. Hassane DIABATE, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I. Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "W2007/W2008 Ourse Holding B S.à r.l."

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent Euro (0.01 EUR) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million Euros (100,000,000 EUR) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent Euro (0.01 EUR) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10 th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of; civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. Management

Art. 10. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand Euros (10,000.-EUR). For decisions having a value of an amount over ten thousand Euros (10,000.-EUR), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2008.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

	shares
W2007/W2008 Course S.a r.l., prenamed	1,250,000
Total	1,250,000

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

72274

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred euros).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at four (4).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Gerard MEIJSEN, Managing Director, born in Monnickendam, The Netherlands on August 29th, 1966, professionally residing at Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands;

2. Paul OBEY, Executive Director Goldman Sachs, born in Bexley, United Kingdom, on 5 March 1966, professionally residing at Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London, United Kingdom;

3. Marcus VENNEKENS, Managing Director, born in Ede, The Netherlands, on 28 August 1972, professionally residing at 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam, The Netherlands;

4. Christophe CAHUZAC, Managing Director, born in Saint-Mard, Belgium, on 26 October 1972, professionally residing at 9-11, Grand-Rue, L-1661, Grand Duchy of Luxembourg;

3) The company shall have its registered office at 9 - 11, Grand - Rue, L-1661 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, which is known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

W2007/W2008 Ourse S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, ici représentée par M. Hassane DIABATE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre 1^{er} . Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «W2007/W2008 Ourse Holding B S.à r.l.».

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. Capital - parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0.01 EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions Euros (100.000.000.-EUR) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0.01 EUR) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille Euros (10.000.-EUR). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille Euros (10.000.-EUR), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	parts
W2007/W2008 Ourse S.a r.l., précitée	1.250.000
Total	1.250.000

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500,- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.500 (mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Gérard MEIJSEN, Managing Director, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant professionnellement à Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;

2. Paul OBEY, Executive Director Goldman Sachs, né à Bexley, Royaume-Uni, le 5 mars 1966, demeurant professionnellement à Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London, Royaume-Uni;

3. Marcus VENNEKENS, Managing Director, né à Ede, Pays-Bas, le 28 août 1972, demeurant professionnellement au 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;

4. Christophe CAHUZAC, Managing Director, né à Saint-Mard, Belgique, le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement à 9-11 Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: Diabate, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 mai 2008, LAC/2008/21155. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Pr Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 juin 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008070537/202/388.

(080079614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

LA Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.545.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

LA Holdings (Luxembourg) S.A.

Représentée par Wim Rits

Administrateur

Référence de publication: 2008070749/683/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03442. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Beeri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 57.739.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

BEERI S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008070750/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07802. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

De Wending S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.890.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

De Wending S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008070751/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07873. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

EPCap Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 108.884.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008070752/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04746. - Reçu 70,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Sogecore Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 70.900.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008070753/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08407. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Neuvinmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 53.538.

—
Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008070754/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07853. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Logistique Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 135.529.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Logistique Investissements S.A.

Représentée par Matthijs BOGERS

Administrateur-Délégué

Signature

Référence de publication: 2008070733/6401/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08265. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

**Rainforest Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Rainforest S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 23.528.

L'an deux mille huit, le six mai.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière nommée restera dépositaire du présent acte.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "Rainforest S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 23.528, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Réginald NEUMAN, alors de résidence à Bascharage, le 20 novembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 387 de 1985, page 17.507. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentant le 18 mars 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. La Société est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.528.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Corinne PETIT, employée privée, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les soixante-quatre mille (64.000) actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la Société en RAINFOREST HOLDING S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société;

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première et unique résolution

La dénomination sociale de la Société est changée de "RAINFOREST S.A." en "RAINFOREST HOLDING S.A.".

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . La Société est une société anonyme luxembourgeoise dénommée RAINFOREST HOLDING S.A."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, R. Thill, S. Dupont et H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mai 2008, LAC/2008/18708. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008070892/5770/52.

(080079432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Zimmer Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.255.

In the year two thousand eight, on the nineteenth day of the month of May,

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

- "Zimmer Global Holdings GmbH", a company governed by the laws of Switzerland, having its registered office at 8, Sulzer-Allee, CH-8404 Winterthur, Switzerland, and registered in the Register of Commercial Company under number CH-170.3.025.504-8,

here represented by M^e Tom LOESCH, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 May 2008, and

- "Zimmer Netherlands Holdings B.V.", a company governed by the laws of The Netherlands, established and having its registered office at Doesburg, The Netherlands, and its principal place of business at Prins Bernhard Plein 200, 1097 JB Amsterdam, The Netherlands

here represented by M^e Tom LOESCH, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 May 2008.

Said proxies shall be annexed to the present deed.

The appearing parties have requested the undersigned notary to document that they are all the shareholders of "Zimmer Luxembourg II S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty-four million two hundred eighty-six thousand seven hundred Euros (EUR 24,286,700.-), whose registered office is at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed enacted on June 8, 2004, published in the Memorial C number 822 of August 11, 2004 and registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B-101.255 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated January 3, 2008, not yet published in the Memorial C, rectified by a deed of the same notary Wagner, dated March 7, 2008, not yet published in the Memorial C.

The shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 TO AMEND the third (3rd) paragraph of article twenty-three (23) of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

"In any year in which the Company has sufficient funds available for distribution, drawn from net profits and from available reserves, including share premium account, (i) Class A Preferred Shares shall be entitled to receive priority dividend distributions with respect to such year in an amount equal to not less than seven point five seven six five percent (7,5765%) of six thousand eighty-four Euros and sixty five Cents (EUR 6,084.65.-) per share per year plus any unpaid dividend in relation to any preceding years where the relevant dividend distribution could not be made, if any, (ii) Class B Preferred Shares shall be entitled to receive from the remaining balance of any dividend distribution and subject to the prior payment on the Class A Preferred Shares, cumulative dividend distributions with respect to such year in an amount equal to not less than 12 month EURO LIBOR as of the end relevant financial year plus + two hundred fifty point twenty five basis point (12-Month EURO LIBOR + 250.25 bps) of eighty-seven thousand six hundred three Euros and six Cents (EUR 87,603.06.-) per share per year plus any unpaid dividend in relation to any preceding years where the relevant dividend distribution could not be made, if any, and (iii) Ordinary Shares shall be entitled to receive the remaining balance of any dividend distributions with respect to such year as decided by the shareholders."

2 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The shareholders resolve to amend the third (3rd) paragraph of article twenty-three (23) of the articles of incorporation of the Company, which shall from now on read as follows:

" **Art. 23. Appropriation of Profits. 3rd paragraph.** In any year in which the Company has sufficient funds available for distribution, drawn from net profits and from available reserves, including share premium account, (i) Class A Preferred Shares shall be entitled to receive priority dividend distributions with respect to such year in an amount equal to not less than seven point five seven six five percent (7,5765%) of six thousand eighty-four Euros and sixty five Cents (EUR 6,084.65.-) per share per year plus any unpaid dividend in relation to any preceding years where the relevant dividend distribution could not be made, if any, (ii) Class B Preferred Shares shall be entitled to receive from the remaining balance of any dividend distribution and subject to the prior payment on the Class A Preferred Shares, cumulative dividend distributions with respect to such year in an amount equal to not less than 12-Month EURO LIBOR as of the end relevant

financial year plus + two hundred fifty point twenty five basis point (12-Month EURO LIBOR + 250.25 bps) of eighty-seven thousand six hundred three Euros and six Cents (EUR 87,603.06.-) per share per year plus any unpaid dividend in relation to any preceding years where the relevant dividend distribution could not be made, if any, and (iii) Ordinary Shares shall be entitled to receive the remaining balance of any dividend distributions with respect to such year as decided by the shareholders."

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix neuf mai,

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

- "Zimmer Global Holdings GmbH", une société anonyme régie par les lois suisses, ayant son siège social 8, Sulzer-Allee, 8404 Winterthur, Suisse, inscrite au registre des Sociétés sous le numéro CH-170.3.025.504-8 (l' "Associé"),

représentée aux fins des présentes par Maître Tom LOESCH, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 8 mai 2008.

- "Zimmer Netherlands Holdings B.V.", une société régie par les lois néerlandaises, ayant son siège social à Doesburg, Pays-Bas, et son principal établissement à Prinsbernhard Plein 200, 1097 JB Amsterdam, The Netherlands

représentée aux fins des présentes par Maître Tom LOESCH, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 9 mai 2008.

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

Les comparant ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont tous les associés de "Zimmer Luxembourg II S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt-quatre millions deux cent quatre vingt six mille sept cents Euros (EUR 24.286.700.-), dont le siège social est à 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg constituée suivant acte notarié du 8 juin 2004, publié au Mémorial C sous le numéro 822 du 11 août 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-101.255 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 3 janvier 2008, non encore publié au Mémorial C, rectifié par un acte du même notaire Wagner, en date du 7 mars 2008, non encore publié au Mémorial C.

Les associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 MODIFICATION du troisième (3^{ème}) alinéa de l'article vingt-trois (23) des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"Chaque année où la Société a des fonds suffisants disponibles pour une distribution, issus de bénéfices nets et de réserves disponibles, y compris du compte de prime d'émission, (i) les Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A auront le droit de recevoir des distributions de dividende prioritaire pour cette année pour une somme égale à au moins à sept virgule cinq sept six cinq pourcent (7,5765 %) de six mille quatre vingt-quatre Euro et soixante-cinq cents (EUR 6.084,65,-) par part sociale et augmentée, le cas échéant, de tout dividende impayé au titre des années précédentes où la distribution de dividende ne pouvait être faite, (ii) les Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B auront le droit de recevoir du solde restant, toute distribution de dividende sous réserve du paiement antérieur sur les Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A, des distributions de dividende cumulatives pour cette année pour une somme égale à EURO LIBOR-12 mois à la date de clôture de l'exercice concerné plus deux cent cinquante virgule vingt cinq points de base (EURO LIBOR-12 Mois + 250,25) de quatre vingt sept mille six cent trois Euros et six Centimes (EUR 87.603,06,-) par part sociale et augmentée, le cas échéant, de tout dividende impayé des années précédentes où la distribution de dividende ne pouvait pas être faite, et, le cas échéant, (iii) les Parts Sociales Ordinaires auront le droit de recevoir le solde restant de toutes les distributions de dividende de cette année telles que décidées par les associés."

2 Divers.

ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de modifier le troisième (3^{ème}) alinéa de l'article vingt-trois (23) des statuts de la Société lequel est dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 23. Affectation des bénéfiques. 3^{ème} alinéa.** Chaque année où la Société a des fonds suffisants disponibles pour une distribution, issus de bénéfiques nets et de réserves disponibles, y compris du compte de prime d'émission, (i) les Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A auront le droit de recevoir des distributions de dividende prioritaire pour cette année pour une somme égale à au moins à sept virgule cinq sept six cinq pourcent (7,5765 %) de six mille quatre vingt-quatre Euro et soixante-cinq cents (EUR 6.084,65,-) par part sociale et augmentée, le cas échéant, de tout dividende impayé au titre des années précédentes où la distribution de dividende ne pouvait être faite, (ii) les Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B auront le droit de recevoir du solde restant, toute distribution de dividende sous réserve du paiement antérieur sur les Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A, des distributions de dividende cumulatives pour cette année pour une somme égale à EURO LIBOR-12 mois à la date de clôture de l'exercice concerné plus deux cent cinquante virgule vingt cinq points de base (EURO LIBOR-12 Mois + 250,25) de quatre vingt sept mille six cent trois Euros et six Centimes (EUR 87.603,06,-) par part sociale et augmentée, le cas échéant, de tout dividende impayé des années précédentes où la distribution de dividende ne pouvait pas être faite, et, le cas échéant, (iii) les Parts Sociales Ordinaires auront le droit de recevoir le solde restant de toutes les distributions de dividende de cette année telles que décidées par les associés."

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. LOESCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 mai 2008, Relation: EAC/2008/7017. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 juin 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008070877/239/140.

(080079413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

LASTMINUTE.COM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 61.585.825,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070764/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07486. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

**Vysotsk Invest S.A., Société Anonyme,
(anc. Carbolux Trading S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.599.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of "CARBOLUX TRADING S.A.", R.C.S. Number B 83 599, with its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Alphonse LENTZ, then notary residing in Remich, dated September 6, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 174 of January 31, 2002. These Articles of Association have been changed

several times and for the last time pursuant to a deed of the same notary, dated September 28th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 80 of January 12th, 2006.

The meeting was presided by Mr Steffen WÜNSCHMANN, Business Management Consultant, residing in Eichbergstrasse 22, D-15569 Woltersdorf.

The Chairman appoints as secretary of the meeting, Mrs. Corinne PEYRON, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer, Mr. Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the seven hundred and forty (740) shares with a par value of one thousand USD (1,000.-) each, representing the total capital of seven hundred forty thousand USD (740.000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

The attendance list, signed "ne varietur" by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the minutes of the shareholders' meeting aforementioned and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the company to "Vysotsk Invest S.A.".
2. Acceptance of the resignations of Mr. Andrei Polyakov and Mr. Igor Kovrovstev as directors of the Company, and giving them discharge for their duties rendered.
3. Appointment of Mr Tamaz Tskvitishvili and Mr. Anvar Vafin as new directors of the Company.
4. Appointment of Mr. Steffen Wünschmann as Managing Director of the Company.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting debated on the agenda and after deliberation, passes the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to change the name of the Company into "Vysotsk Invest S.A.";

As a consequence article 1, paragraph 1 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

" **Art. 1, paragraph 1.** There exists a corporation in the form of a société anonyme under the name of "VYSOTSK INVEST S.A.".

Second resolution

The General Meeting accepts the resignations of Mr. Andrei Polyakov and Mr. Igor Kovrovstev as directors of the Company.

By special vote they grant them discharge for their duties rendered.

Third resolution

The General Meeting elects as directors of the Company for the term ending with the Shareholders' Meeting approving the results for the year ending 31 December 2007:

- Mr. Tamaz Tskvitishvili, businessman, born on July 25, 1967, residing Frunse-STR. 6-133, St Petersburg, Russia, and
- Mr. Anvar Vafin, businessman, born on June 30, 1983, residing Pr. Solidarnosti 12-2-378, St Petersburg 193312, Russia.

Fourth resolution

The General Meeting appoints Mr. Steffen Wünschmann as Managing Director to conduct the daily management and affairs of the Company, to represent the Company for such management and affairs with the power of the single signature for the Company.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by a English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "CARBOLUX TRADING S.A", R.C.S. Numéro B 83 599, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire alors de résidence à Remich, en date du 6 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 174 du 31 janvier 2002. Les statuts ont été modifié plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 28 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 80 du 12 janvier 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Steffen WÜNSCHMANN, "Business Management Consultant", demeurant à Eichbergstrasse 22, D-15569 Woltersdorf.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PEYRON, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les sept cent quarante (740) actions ayant une valeur nominale de mille USD (1.000.-) chacune, représentant le capital social de sept cent quarante mille USD (740.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé "ne varietur", portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination sociale en "Vysotsk Invest S.A".

2. Acceptation des démissions de Monsieur Andrei Polyakov et Monsieur Igor Kovrovstev en tant qu'administrateurs de la Société, et leur donnant décharge pour leurs mandats.

3. Nomination de Monsieur Tamaz Tskvitishvili et de Monsieur Anvar Vafin comme nouveaux administrateurs de la Société.

4. Nomination de Monsieur Steffen Wünschmann comme Administrateur-Délégué de la Société.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination de la Société en "Vysotsk Invest S.A.";

En conséquence l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "VYSOTSK INVEST S.A".

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale accepte les démissions de Monsieur Andrei Polyakov et de Monsieur Igor Kovrovstev en tant qu'administrateurs de la Société.

Par vote spécial ils leur donnent décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale nomme comme administrateurs de la Société pour une durée expirant à l'assemblée des Actionnaires approuvant les résultats pour l'année se terminant le 31 décembre 2007:

- Monsieur Tamaz Tskvitishvili, homme d'affaires, né le 25 juillet 1967, demeurant Frunse-STR. 6-133, St Petersburg, Russie, et

- Monsieur Anvar Vafin, homme d'affaires, né le 30 juin 1983, demeurant PR Solidarnosti 12-2-378, St Petersburg, 193312, Russie.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Steffen Wünschmann en tant qu'Administrateur-Délégué pour la gestion journalière de la Société, de représenter la Société pour cette gestion avec le pouvoir de signature individuelle de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. WÜNSCHMANN, C. PEYRON, R. THILL et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2008, LAC/2008/15906. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008070902/5770/127.

(080079469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Nikky Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 88.539.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NIKKY INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008070762/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08460. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Newpak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 54.045.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEWPAK S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008070760/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08478. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Macquarie European Vehicle Safety Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.174.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} juin 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070767/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07485. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Jopsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 6A, rue de Kreuzerbuch.

R.C.S. Luxembourg B 46.587.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008070755/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07846. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

S 3 I S.A. (International Industrial Investment), Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 41.813.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008070775/657/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06696. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Avenir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 105.510.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008070774/657/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06695. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

International Trademarks S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 44.772.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008070773/657/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06693. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Step Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.593.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008070772/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07855. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Sole Finco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 112.628.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008070779/7441/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00155. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Plessis Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 21.595.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008070776/657/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06697. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Asia Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 115.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.393.

Le siège social de l'associé unique et des gérants suivants a changé et se trouve à présent au:

Associé:

- Lone Star Fund IV (U.S.), L.P., 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700 Dallas, 75204 Etats-Unis

Gérant A:

- Philippe Detournay, 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Gérant B:

- Philippe Jusseau, 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008069719/8901/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07772. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.
